

Formation initiale directrices et directeurs

Le règlement intérieur de l'école




**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Isère

Stage FIDIR –Le règlement intérieur de l'école - DSDEN 38 - 2022-2023

Sommaire

- ❖ Le règlement intérieur type, le cadre institutionnel ;
- ❖ La rédaction du projet de règlement intérieur ;
- ❖ Pour un usage éducatif du règlement intérieur.

Objectifs de formation

- ❖ Élaborer le projet d'un règlement intérieur adapté à son contexte d'exercice ;
- ❖ Comprendre les enjeux du règlement intérieur comme levier d'un climat scolaire serein ;
- ❖ Elaborer une utilisation éducative du règlement intérieur.

Le référentiel métier du directeur

B.O.

Bulletin officiel spécial n° 7 du 11 décembre 2014

Règlement intérieur de l'école

Le directeur organise l'élaboration du projet de règlement intérieur de l'école en référence au règlement type départemental des écoles et dans le cadre des instructions données par l'IA-Dasen pour son actualisation ; il soumet le projet de règlement intérieur au vote du conseil d'école, en assure la diffusion et l'affichage ainsi que la présentation aux parents des élèves nouvellement inscrits.

Le directeur veille au respect du règlement intérieur par tous les membres de la communauté éducative, avec le concours de tous les personnels de l'école.

Règlement intérieur de l'école

- coordonner l'élaboration et l'actualisation du règlement intérieur de l'école, le présenter au conseil d'école ;
- veiller à une mise en œuvre cohérente du règlement intérieur par tous les adultes ; en assurer la présentation et l'explication aux parents ou aux personnes responsables des élèves ;
- impulser une utilisation éducative du règlement intérieur ;
- faire respecter les principes de neutralité et de laïcité dans l'école et savoir conduire le dialogue avec les élèves, les familles et les partenaires en cas de non-respect de ces principes.

Le règlement intérieur – le cadre

Écoles maternelles et élémentaires

RÈGLEMENT TYPE DÉPARTEMENTAL DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES PUBLIQUES

NOR : MENE1416234C

Circulaire n° 2014-088 du 9-7-2014

MENSR - DGESCO

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs d'éducation nationale de degré ; aux directrices et directeurs d'école

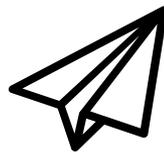
Code éducation

Articles

L401-2

L401-3

D411-2



Le règlement intérieur – le cadre

1^{er} degré : le règlement type départemental

Le règlement type départemental est envoyé à toutes les écoles par chaque Inspection Académique. Le règlement intérieur doit s'inspirer du règlement type départemental, qui rappelle l'ensemble des règles obligatoires, et dont le directeur ne peut faire d'interprétation. Un certain nombre d'articles restent libres, comme les modalités d'accueil ou les horaires, en bref, ce qui est de l'ordre du fonctionnement interne. Le règlement intérieur doit être voté lors du premier conseil d'école de l'année scolaire, qui se déroule dans les 15 jours qui suivent les élections de parents d'élèves, puis signé par les parents. Le procès-verbal du conseil d'école est transmis à l'IEN de la circonscription, qui doit vérifier la validité du règlement intérieur. L'IEN est notamment chargé de vérifier si le règlement type départemental est appliqué de façon conforme.

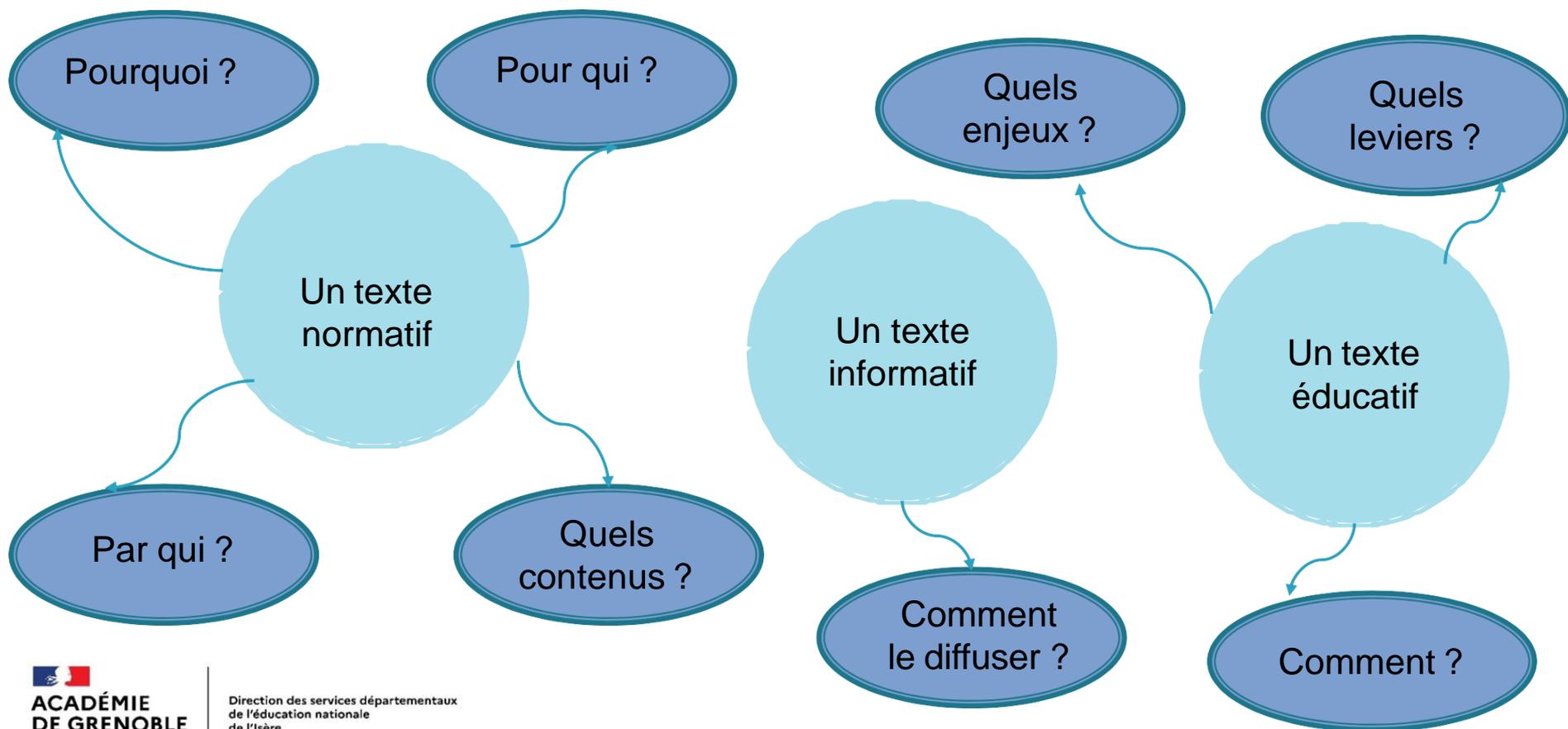
LES POINTS À RESPECTER

- 1 - **Préambule** : l'école publique accueille les enfants sans discrimination et les éduque selon les principes de la laïcité.
- 2 - **Admission et conditions d'inscription à l'école.**
- 3 - **Fréquentation et obligation scolaire**, avec un point particulier sur le traitement de l'absentéisme au-delà de quatre demi-journées d'absence non justifiée, horaires.
- 4 - **Vie scolaire** : dispositions générales, récompenses et sanctions.
- 5 - **Usage des locaux - responsabilité** : hygiène et sécurité, dispositions particulières...
- 6 - **Surveillance** : dispositions générales, modalités particulières, accueil et remise des élèves aux familles, récréations et sécurité, participation des personnes étrangères à l'enseignement.
- 7 - **Concertation familles - enseignants** : réunions d'information, sorties scolaires, communication des résultats (livret scolaire), rencontres ponctuelles, équipes éducatives...
- 8 - **Dispositions finales** : « Le règlement intérieur des écoles maternelles et des écoles élémentaires publiques est établi par le conseil d'école compte tenu des dispositions du règlement départemental. Il est approuvé ou modifié chaque année lors de la première réunion du conseil d'école. Conformément à l'art. 12 de la Convention Internationale des droits de l'Enfant, les opinions des élèves pourront être prises en considération eu égard à leur âge et à leur degré de maturité ».

Le règlement intérieur – le cadre

Le règlement intérieur de l'école précise les **conditions** dans lesquelles est assuré le **respect des droits et des devoirs** de chacun des membres de la communauté éducative. Il rappelle le **principe de l'école inclusive**.

(L. 401-2)



Le règlement intérieur – le cadre

PAR QUI ?

Le directeur de l'école

POUR QUI ?

Chacun des membres de la communauté éducative

Un texte
normatif

POURQUOI ?

- Légitimer autorité
- Rappeler les principes fondamentaux du service public de l'éducation
- Définir les règles de la vie quotidienne de l'école

QUEL CONTENU ?

L'ensemble des règles et des principes de vie dans l'école

- Principes fondamentaux en préambule
- Assiduité
- Droits et information des parents
- Respect principes vivre – ensemble, laïcité, protection enfance
- Organisation : horaires ...
- Règles d'hygiène et de sécurité
- Prévention harcèlement
- Usage ou interdiction d'objets
- Discipline : visées éducatives.

Le règlement intérieur – le cadre

Un texte
informatif

❑ est élaboré par le directeur d'école, conformément au règlement type départemental. Il est examiné puis voté lors du conseil d'école.

❑ est présenté, en début d'année scolaire, par le directeur d'école aux parents des élèves nouvellement inscrits.

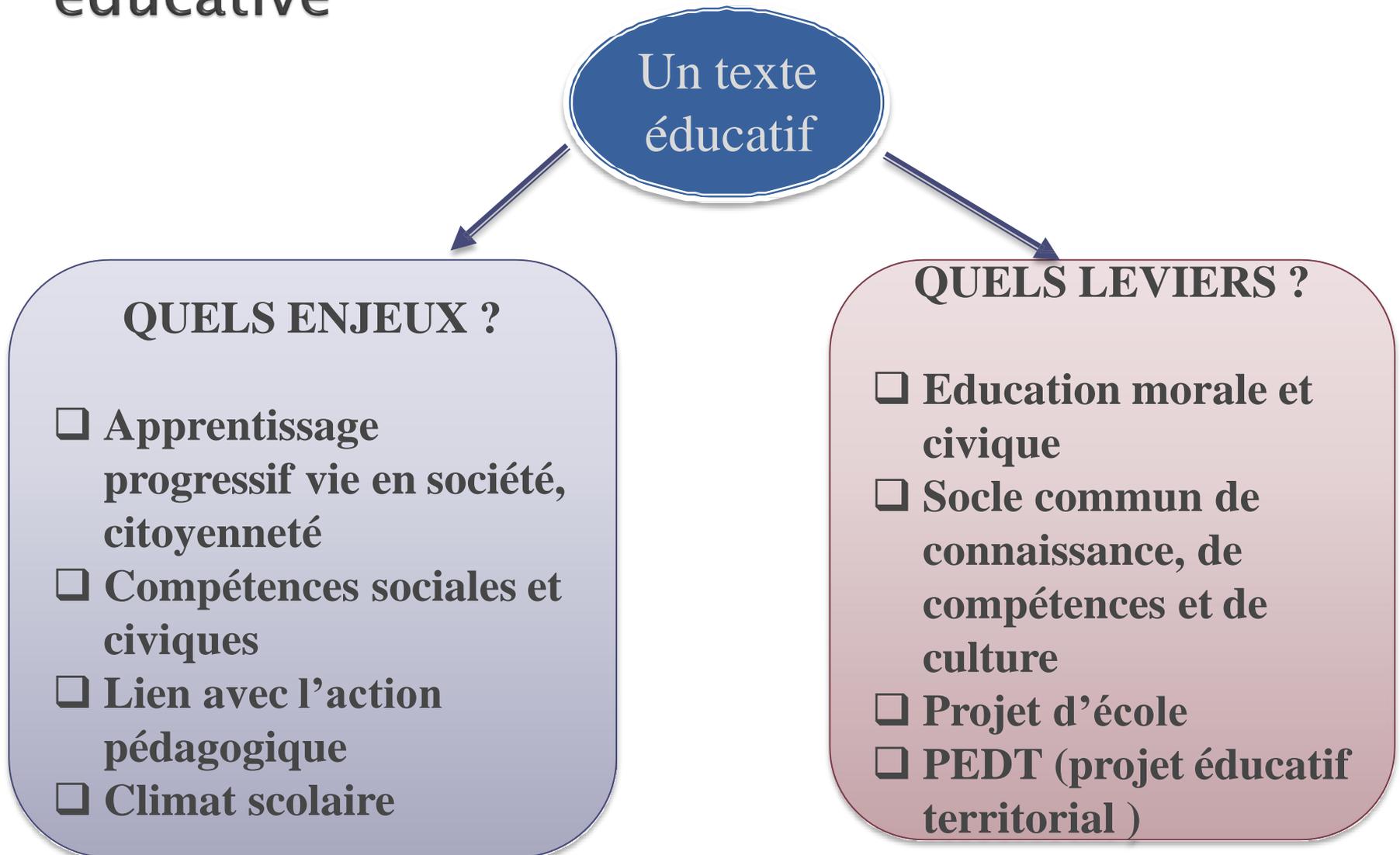
❑ est préparé en amont par une large concertation de la communauté éducative

❑ adopte un langage simple et accessible à tous.

❑ communiqué au Maire

❑ affiché dans l'école dans un lieu facilement accessible aux parents.

Les enjeux du règlement intérieur : des normes au service de la communauté éducative



Le règlement intérieur – le cadre

Quiz !

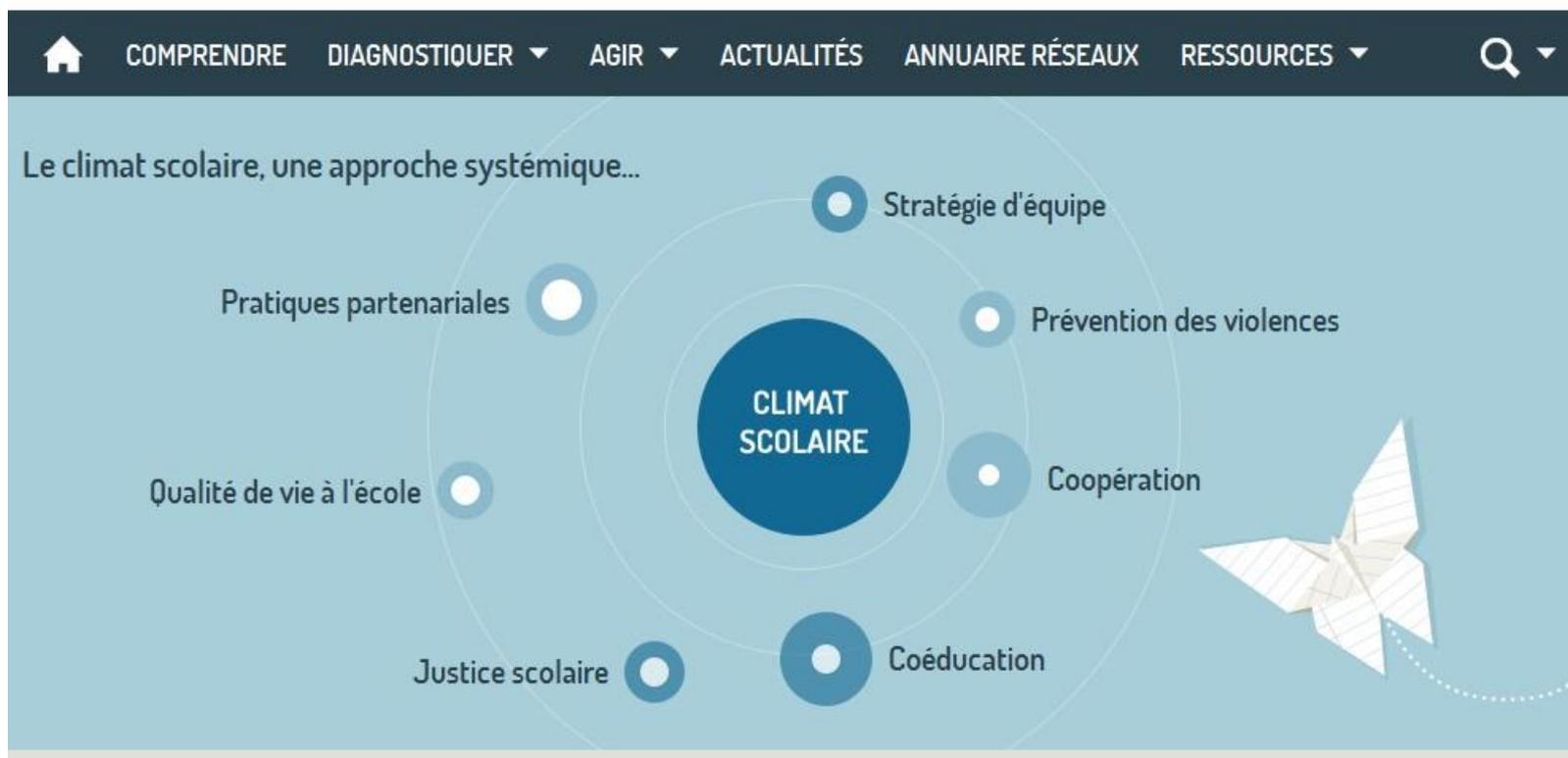
Les enjeux du règlement intérieur : des normes au service de la communauté éducative

Le règlement intérieur de l'école est le **premier vecteur** d'un **climat scolaire serein** pour l'ensemble de la communauté éducative.

CS | climat scolaire



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Le règlement intérieur – climat scolaire



COMPRENDRE

DIAGNOSTIQUER ▾

AGIR ▾

ACTUALITÉS

ANNUAIRE RÉSEAUX

RESSOURCES ▾

Justice scolaire

Un sentiment de justice améliore **les contextes d'apprentissage des élèves et les conditions d'exercice des personnels de l'Éducation nationale**. Il favorise aussi **la collaboration positive avec les familles et les partenaires**. C'est ce qui va aider les élèves à comprendre le sens des règles, des droits, des devoirs et à acquérir les compétences sociales nécessaires pour **un comportement juste avec autrui**, respectueux, responsable et citoyen.

Le guide ci-dessous propose **des pistes de réflexion et d'action aux personnels de l'Éducation nationale et leurs formateurs**, afin que chacun puisse participer à l'amélioration de ses propres conditions de vie à l'école et contribuer à celle des autres, collègues, élèves, parents d'élèves et partenaires.

Téléchargez le guide « Pour une justice en milieu scolaire préventive et restaurative dans les collèges et lycées » (PDF, 2,24 Mo)

Voir les fiches de référence "Travailler sur l'empathie", "Médiation par les pairs : régulation et gestion des conflits" et "Agir avec un cadre explicite et explicité"

Stage FIDIR – Le règlement intérieur de l'école -

DSDEN 38 - 2022-2023

Analyser l'existant



Le Règlement intérieur d'école : un cadre à respecter, un cadre protecteur

Questions concernant les éléments contribuant à un climat scolaire positif	Que faisons-nous dans notre école à ce sujet ?	Que devons-nous faire d'autre ?
<ul style="list-style-type: none">• Avons-nous travaillé ensemble sur le sens et le mode d'application des règles au sein de l'école ?• Avons-nous travaillé ensemble sur le sens et le mode d'application des règles au sein des classes ?• L'ensemble de l'équipe tient-elle un cahier d'incidents dans l'école ? Effectuons-nous un retour d'expériences en équipe sur ces incidents ?• Avons-nous travaillé à l'harmonisation des réponses apportées au non-respect des règles ?• Les parents sont-ils informés des règles attendues à l'école ?• Les parents sont-ils informés des punitions données par l'école ?• Les punitions sont-elles éducatives et adaptées à chaque situation ?• L'ensemble de l'équipe pédagogique est-elle réceptive aux sollicitations des parents pour les prises de rendez-vous ?• Est-on assez vigilant à l'image que l'on renvoie à/de l'élève sanctionné ?		

Analyser l'existant

Dans chacune des catégories suivantes, sont recensés les facteurs contribuant soit à la dégradation, soit à l'amélioration du climat scolaire, dans l'école, dans le collège ou le lycée. Cet outil vous aide à repérer les facteurs à risques, les facteurs protecteurs.

Un cadre et des règles explicites

Facteur à risques	Facteurs protecteurs
	Instauration de normes ou d'attentes communes vis-à-vis des comportements.
Absence de règlement clair ou règlement essentiellement composé d'une longue liste d'interdictions.	Règles explicites et explicitées à partir du règlement intérieur définissant quelques repères en termes d'interdits, d'obligations et de droits qui doivent permettre la protection et l'affirmation des élèves. Si les interdits doivent être clairs, les obligations ne doivent pas en revanche être trop pointues afin de permettre un travail de reprise et d'ouvrir le champ de la parole et des valeurs.
Séquence brève (1/2 heure) visant à susciter l'établissement rapide de quelques règles de conduite dirigées par l'adulte.	Participation des élèves à la production de règles à travers une proposition d'apprentissage très structurée.
Punitions appliquées de manière arbitraire ou différente en fonction de l'adulte présent. Recours aux punitions collectives.	Règles appliquées de manière équitable et respect des principes du droit démocratique (contradictoire, décision différée, droit de recours...). Responsabilisation : « chacun est garant de... ».
Laxisme et laisser faire, banalisation des passages à l'acte, pratique d'évitement.	Autorité et responsabilité assumées – transgressions des interdits ou des règles traitées par des punitions et des réponses éducatives adaptées.
Comportements individualistes.	Renforcement des comportements pro-sociaux.

Etudes de cas

Que répondez-vous, que faites-vous dans ces situations :

Situation 1

Des parents se plaignent que les horaires de l'école sont trop proches de ceux de la maternelle voisine.

Situation 2

Une enseignante sanctionne une élève car celle-ci est venue en débardeur léger alors qu'elle a demandé aux parents d'éviter ce genre de tenue. Rien n'est noté à ce sujet dans le règlement intérieur.

Situation 3

Un parent vous reproche d'avoir confisqué le portable de son enfant alors qu'il le montrait à ses copains en récréation. Rien n'est noté à ce sujet dans le règlement intérieur.

Règlement intérieur de l'école – La sanction éducative



Eirick Prairat - La sanction en éducation

Partage de pratiques :

- Quels leviers ?
- Quelles difficultés ?
- Quel dialogue avec les familles ?

Règlement intérieur de l'école – La sanction éducative

Principes autour de la sanction :

- Distinction entre punition et sanction ? Quelles conséquences ?
- Principe de légalité des sanctions
- Principe d'individualisation des sanctions
- Principe de proportionnalité de la sanction

Règlement intérieur de l'école – La sanction éducative

Des impératifs :

- La notion de faits avérés
- La proportionnalité de la sanction
- L'individualisation de la sanction
- L'explicitation auprès de la famille
- Les élèves à besoins particuliers => importance du PPS

Règlement intérieur de l'école – La sanction éducative

Règlement intérieur type : article 2.5, fin du 2^{ème} alinéa : « A ce titre, diverses formes d'encouragements sont prévus dans le règlement intérieur de l'école, pour favoriser les comportements positifs ».

=> **Une méthode bienveillante et efficace :** le Soutien aux Comportements Positifs



Exemple de mise en place du SCP

Ressources :

/!\ Vidéo : [L'enseignement explicite des comportements – Conférence de Steve Bissonnette à l'UMons](#)

L'enseignement explicite des comportements: pour une gestion efficace des élèves en classe et dans l'école
Livre de Clermont Gauthier, Mireille Castonguay et Steeve Bissonnette



Conclusion

Que retenons nous, collectivement ?